

LE TRAIT D'UNION

De

Saint-Piat et ses Hameaux



N° 63 – mai 2008
Bulletin Communal d'Informations

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Par vos suffrages, vous avez élu l'ensemble des membres de la liste « Pour Saint-Piat, avec vous » lors des élections municipales du 9 mars 2008. Le 15 mars, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et de ses adjoints.



Au nom de toute l'équipe municipale, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre confiance, et à vous assurer de notre engagement, au service de tous les habitants de notre commune.

Aujourd'hui, et après les premières échéances urgentes, dont le vote du budget communal, nous souhaitons nous présenter à vous, à l'occasion de la parution de ce nouveau numéro du « Trait d'Union ». Dans ces pages, vous découvrirez notre équipe, les commissions municipales qui ont été mises en place, ainsi que les différents syndicats dans lesquels les élus de Saint-Piat s'investissent.

Parce que nous voulons être à votre écoute, les élus tiendront des permanences en Mairie, et sont disponibles pour vous rencontrer sur rendez-vous.

Pour compléter votre information et être réactifs, mais aussi pour mieux faire connaître Saint-Piat, nous lancerons prochainement un site internet. Enfin, en plus du Trait d'Union qui paraîtra environ trois fois par an, nous vous informerons par des publications régulières, notamment à l'occasion d'événements particuliers.

Merci de votre confiance.

Michèle Martin

Une nouvelle équipe municipale est présente depuis le 15 mars 2008 après l'élection du maire et de ses adjoints.



1^{er} rang : Robert BOUILLIE – Geneviève CHARTIER (3^{ème} adjoint) – Didier COOLEN (1^{er} adjoint) – Michèle MARTIN (maire)
Albert MARSOT (2^{ème} adjoint) – Aline DEBROCK (4^{ème} adjoint) – Maryse MACHARD (secrétaire de mairie)
2^{ème} rang : Raymond HEURTAULT (garde-champêtre) – Nicole BAILLEAU – Solange de CHATEAUVIEUX - Cécile PENNETIER
Jean-Bernard DAHMOUNE – Nathalie RIBAUT – Rodolphe TARDIEU
3^{ème} rang : Dominique DUMONT – Marie-Laure MEZARD – Georges ZABOLLONE

SPECIAL NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la première réunion du Conseil Municipal du vendredi 21 mars 2008, ont été constituées les commissions communales. Ces commissions, constituées d'élus municipaux, sont chargées de l'étude de tous les dossiers concernant directement la commune.

Commission d'urbanisme-environnement-impôt-aménagement du territoire :

Rapporteur Solange de Chateaufvieux

Michèle MARTIN – Didier COOLEN – Solange de CHATEAUVIEUX – Jean-Bernard DAHMOUNE – Dominique DUMONT – Albert MARSOT – Marie-Laure MEZARD

Commission des travaux-CAO (commission d'appel d'offres)-espaces verts-entretien :

Rapporteur Albert Marsot

Michèle MARTIN – Didier COOLEN – Robert BOUILLIE – Solange de CHATEAUVIEUX – Albert MARSOT – Marie-Laure MEZARD – Nathalie RIBAUT – Rodolphe TARDIEU

Commission des fêtes et cérémonies – salle des fêtes – loisirs et culture :

Rapporteur Cécile Pennetier

Michèle MARTIN – Didier COOLEN – Jean-Bernard DAHMOUNE - Aline DEBROCK –
Cécile PENNETIER – Rodolphe TARDIEU

Commission du cimetière :

Rapporteur Nicole Bailleau

Michèle MARTIN – Nicole BAILLEAU – Aline DEBROCK – Nathalie RIBAUT

Commission de la communication et internet :

Rapporteur Jean-Bernard Dahmoune

Michèle MARTIN – Jean-Bernard DAHMOUNE – Dominique DUMONT – Marie-Laure MEZARD – Cécile
PENNETIER – Rodolphe TARDIEU

Commission des finances :

Rapporteur Nathalie Ribault

Michèle MARTIN – Didier COOLEN – Nicole BAILLEAU – Albert MARSOT – Nathalie RIBAUT

Commission d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Rapporteur Geneviève Chartier

Michèle MARTIN – Nicole BAILLEAU – Geneviève CHARTIER – Aline DEBROCK – Nathalie RIBAUT

Commission de révision des listes électorales :

Michèle MARTIN – Didier COOLEN – Marie-Laure MEZARD

Il a également été procédé à l'élection des délégués représentant Saint-Piat auprès des différents EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) plus communément appelés « Syndicats » (regroupement des communes ayant choisi d'exercer certaines compétences en commun).

Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (RPI) : 4 titulaires

Michèle MARTIN (Présidente) – Aline DEBROCK – Nicole BAILLEAU – Rodolphe TARDIEU

Syndicat Départemental d'Energie d'Eure-Loir (Electricité) : 1 titulaire / 1 suppléant

Georges ZABOLLONE (titulaire) – Nicole BAILLEAU (suppléante)

Syndicat du Gymnase du Collège de Maintenon : 1 titulaire / 1 suppléant
Geneviève CHARTIER (titulaire) – Michèle MARTIN (suppléante)

Syndicat Intercommunal de Changé : 2 titulaires / 2 suppléants
Didier COOLEN (titulaire) – Cécile PENNETIER (titulaire) – Solange de CHATEAUVIEUX (suppléant) – Robert BOUILLIE (suppléant)

Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Eure – Pays d'accueil : 1 titulaire / 1 suppléant
Geneviève CHARTIER (titulaire) – Cécile PENNETIER (suppléant)

Syndicat Intercommunal de Drainage d'Umpeau : 2 titulaires / 2 suppléants
Solange de CHATEAUVIEUX (titulaire) – Marie-laure MEZARD (titulaire) – Robert BOUILLIE (suppléant) – Jean-Bernard DAHMOUNE (suppléant)

Syndicat Intercommunal du Pays Chartrain (SIPAC) : 1 titulaire / 1 suppléant
Michèle MARTIN (titulaire) – Jean-Bernard DAHMOUNE (suppléant)

Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Piat / Mévoisins : 3 titulaires / 1 suppléant
Dominique DUMONT (titulaire) – Albert MARSOT (titulaire) – Georges ZABOLLONE (titulaire) (Vice-Président) – Didier COOLEN (suppléant)

Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon (inter-communalité) : 5 titulaires / 2 suppléants
Michèle MARTIN (titulaire) – Cécile PENNETIER (titulaire) – Albert MARSOT (titulaire) – Geneviève CHARTIER (titulaire) – Georges ZABOLLONE (titulaire) – Jean-Bernard DAHMOUNE (suppléant) – Nathalie RIBAUT (suppléant)

Déléguée à la Défense :
Michèle MARTIN

Délégué de l'environnement (charte de l'environnement auprès du Conseil Général) :

Cécile PENNETIER

Représentation à la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon

3^{ème} Vice-présidente chargée de la Culture, sport, loisirs et environnement : Michèle MARTIN

Membre du bureau : Albert MARSOT

Délégués au S.I.R.M.A.T.C.O.M. (syndicat inter-communal pour le traitement et la collecte des ordures ménagères)

Nathalie RIBAUT
Jean-Bernard DAHMOUNE

Délégués au S.I.C.M.E. (syndicat inter-communal du cours moyens de l'Eure)

Cécile PENNETIER
Georges ZABOLLONE

Délégués au S.C.O.T. (syndicat inter-communal du schéma de cohérence territoriale du canton de Maintenon)

Albert MARSOT
Georges ZABOLLONE

OU EN EST LE PROJET DE LA MAISON MEDICALE ?

Dans le but de faire le point sur ce dossier, et afin de mieux évaluer les enjeux et les conséquences sur la vie de la commune et sur ses budgets (actuel et futurs), de la réalisation d'une maison médicale à la place des installations de la société SOPREMECA, la Municipalité a reçu :

- Le 25 mars 2008 : les médecins actuellement installés à Saint-Piat, les professionnels ayant manifesté l'intention de s'y implanter (kinésithérapeute, infirmières, podologue) ainsi que la directrice de la maison de retraite de Maintenon ;
- Le 25 mars 2008 : a aussi été reçu le cabinet d'architectes titulaire du marché de maîtrise d'œuvre (signé le 7 mars 2008 par la Municipalité précédente) ;
- Le 28 mars 2008 : les responsables de la société Sopremeca ;
- Le 28 mars 2008 : Maître Munoz, Notaire de la commune ;
- Le 1^{er} avril 2008 : le responsable départemental de l'association «les Papillons Blancs» ;
- Le 1^{er} avril 2008 : les médecins de Saint-Piat et M. Jean-Pierre Binet (ancien Maire).

La Municipalité a par ailleurs saisi le Directeur des Domaines afin d'obtenir une évaluation des biens immobiliers à céder et à acquérir.

L'étude du dossier se poursuit donc, en essayant d'avoir un maximum de certitudes sur les subventions *d'investissement* qui pourraient être accordées à cette opération *et sur les modalités du fonctionnement annuel de la structure (responsabilités, subventions d'exploitation, financements par les exploitants, financements à charge de la commune)*.

* *

*

LOGEMENTS SOCIAUX – SALLE DE REUNION



L'ancien presbytère a été transformé. Il accueillera désormais 2 appartements (studio et F3), ainsi qu'une salle de réunion (capacité 40 personnes) plus particulièrement destinée aux associations de notre village.

L'attribution de ces appartements sera faite par la commission du CCAS après l'étude des dossiers préalablement déposés en mairie. Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) comprend 5 élus et 5 personnes non élues pour plus de transparence.

Concernant le planning de la salle de réunion, nous vous remercions de bien vouloir vous adresser directement au secrétariat de la mairie tél. 02.37.32.30.20.

INFORMATIONS UTILES DE LA MAIRIE

1. Horaires d'ouverture :

MARDI & JEUDI	de 17 h 00 à 18 h 30
MERCREDI	de 10 h 00 à 12 h 00
SAMEDI	de 9 h 30 à 11 h 00



02.37.32.30.20.

FAX 02.37.32.49.44.

2. Nous écrire : saint-piat@wanadoo.fr

1 place Marcel Binet 28130 Saint-Piat

Permanences des élus :

Albert MARSOT (urbanisme/travaux) : chaque lundi de 17 H 30 à 19 H 30

Nathalie RIBAUT et Nicole BAILLEAU (CCAS) : dernier vendredi du mois, de 9h 30 à 11h 30

Geneviève CHARTIER (affaires sociales) : chaque mercredi de 10h 00 à 12h 00

Les autres membres du Conseil Municipal peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

N° de téléphones utiles

Cabinet médical :

Docteur Brigitte Bertrand / Docteur Gérald Galliot
02.37.32.30.16.

Centre de Changé :

www.domainedechange.fr
02.37.32.37.54.

Numéros d'Urgence :

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Ecole de Saint-Piat (RPI) :

02.37.32.45.25.

Syndicat Scolaire :

02.37.32.48.61. (matin)

Urgences Hôpital de Chartres :

02.37.30.30.30

Syndicat des Eaux :

02.37.32.48.61.(après-midi)

Autres :

EDF (dépannage) : 0810.28.48.68.

GDF (dépannage) : 0810.28.27.26.

QUELQUES DATES A RETENIR

31 mai 2008 : Dans le cadre de la Communauté de Communes «Panneaux Cœur de Village », classe de Mme Tanty – site « montgolfières de Maingournois ».

31 mai 2008 : Journée de la Pêche à la ligne – lieu Arboretum – activité réservée aux enfants – inscription sur place à partir de 13 H 30.

22 juin 2008 : Bric à Brac de Saint-Piat
Association « les Amis d'Illschwang » Contact : Mme Françoise Simonnet au 02.37.32.44.26.
au cas où vous souhaitez vous inscrire, il n'est peut-être pas trop tard mais dépêchez-vous !!!

28 juin 2008 : Fêtes des écoles.

QUELQUES RECOMMANDATIONS



LE BRUIT

Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
Arrêté Préfectoral relatif au bruit - Extraits de l'arrêté n° 194

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, ... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 – de 14 h 30 à 19 h 30
Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens sont tenus de prendre les mesures à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

LA PROPRETE

Le civisme veut que l'on ne jette pas ses poubelles dans la nature

Utilisez pour cela les containers « déchets verts » - « verres » etc ...



LE BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX DU TYPE FEUX DE JARDIN EST INTERDIT

Arrêté Communal du 22 mars 2002

Du 1^{er} octobre au 31 mars : les jours ouvrables de 8 heures à 18 heures
Et les dimanches et jours fériés de 6 heures à 20 heures

Du 1^{er} avril au 30 septembre : Totalemment Interdit



ELAGAGE

Vous êtes riverains d'une voie communale, vous devez élaguer vos haies et vos arbres pour ne pas gêner la circulation des personnes et des véhicules.